



**ARRÊTÉ A -13/22 - 438**  
**du 12 mai 2022**  
**règlementant la circulation**  
**dans la rue de Gaubiving**  
**À OETING**

Le Maire de la Commune d'OETING

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-2, L.2213-1, L.2213-5, L.2512-13 et R.2213-1,

VU le Code de la Route,

Vu la nécessité de prolonger l'arrêté A-7/22-432 du 25 mars 2022

**Considérant** la demande du 3 mars 2022 de M. Charles GINGEMBRE, représentant la société EUROVIA Alsace Lorraine sise ZI Carrefour de l'Europe à FORBACH CEDEX (57602), agissant pour le compte de la commune d'Oeting,

**Considérant** la nécessité de procéder à des travaux d'aménagements de voirie sur la rue de Gaubiving à OETING (57600),

**ARRÊTE :**

**Article 1** – Durant les travaux d'aménagements de la voirie, la circulation de tous types de véhicules et des piétons sur la rue de Gaubiving, à partir de l'impasse des Alouettes sera interdite dans les 2 sens et sur toute sa longueur jusqu'au Rond Point de la Zone Artisanale),

**Article 2** – L'article 1 du présent arrêté ne concerne aucunement en matière d'interdiction de circulation et de stationnement :

- Les riverains de l'Allée Erckmann Chatrian, Square Victor Hugo et Square Baudelaire
- Les véhicules de chantier et de la poste,
- Les véhicules de services de secours et d'incendie,
- Les véhicules d'urgence, de police et de gendarmerie,
- Les véhicules des services techniques de la commune et du ramassage des ordures ménagères,

**Article 3** – Durant les travaux, une déviation par la rue de Sarreguemines et la rue du Petit Bois sera mise en place,

**Article 4** – Les travaux d'aménagement de la voirie sont prolongés jusqu'au 30 juin 2022,

**Article 5**– Les panneaux portant à la connaissance des usagers les prescriptions susvisées seront mis en place conformément à la réglementation en vigueur, à la diligence de la société EUROVIA,

**Article 6** – Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- EUROVIA
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BEHREN-LES-FORBACH,
- Unité Technique Territoriale de FORBACH-ST AVOLD,
- FORBUS,
- Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France,
- M. le garde champêtre d'OETING,
- Aux services techniques de la commune,

Par délégation du Maire,  
L'Adjoint chargé des Travaux,  
FROEHLINGER Didier

